

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

Armes de panoplies

alfa159 / il y a onze années

[Armes de panoplies](#)

Bonsoir à toutes et tous.

Puis-je tirer avec une arme classée en panoplie (arme poudre noir)

Merci à vous

BM0847 / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

Salut comment va ?

Pour ton arme a PN = Arme a feu = Mod 4 ou Mod 9 si coché sur LTS>
Perso j'ai vendu en export mes armes PN via Namur pour la France = détention libre

Je crois que les autres confirmerons mes dires.....

Cordialement

Bernard

alfa159 / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

Ca va et toi ???

J'ai pas coché sur la LTS pas pensé à lui au renouvellement...

Vais voir pour ajouter en 2014...

A bientôt

lagaffe / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

ben , non !

arme de panoplie = détention sans munitions = interdite de stand ,
juste bonne a accrocher au mur pour la déco

le seul moyen d' aller tirer légalement avec une arme classée et détenue en panoplie :
et quelque soit le calibre , ou fonctionnement :

passer au banc d'épreuve pour le test , l'arme doit porter les poinçons de Liège
si c'est une arme pouvant être détenue sous lts & mod 9 (et que bien sur tu as une LTS) , tu te fais un mod 9
,renvoyer le double avec la copie de l'attestation de Liège , chez le gouverneur
et tu peut alors acheter et détenir des munitions et aller au stand .

si c'est une arme ne pouvant être détenue sous LTS (arme de poing, autre que un pistolet 22 , semi auto) , ou que
tu ne possède pas de lts ou que tu n' a pas la catégorie conforme suite aux changement de 2013) c'est alors mod
4 gouverneur !

lagaffe / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

alfa159 écrivait:

-
- > Ca va et toi ???
 - > J'ai pas coché sur la LTS pas pensé à lui au
 - > renouvellement...
 - > Vais voir pour ajouter en 2014...
 - > A bientôt

ben , tu peut alors te taper l'examen pratique catégorie armes a pn !
donc le cirque depuis le début : lts provisoire ,cat pn , 6 tirs , examen pratique
pas sur pour le théorique dans ce cas de figure !

p.fichaux / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

Les 8 ème catégorie sont libre en , uniquement au personne majeur.

BM0847 / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

Bien oui , bien que pour cela passé en FRANCE.....

p.fichaux écrivait:

-
- > Les 8 ème catégorie sont libre en ,
 - > uniquement au personne majeur.

lagaffe / il y a onze années

[Re: Armes de panoplies](#)

eh oui, la loi Française a certains avantages pour certaines catégories
la Belge en a d'autres ! rien n'est parfait !

mais a part ca, on veut faire l' Europe ! mouarf !

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

Armes de panoplies
